

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montréal, le 26 novembre 2018 : La maison Boileau à Chambly est disparue, par un geste irresponsable et révoltant de la municipalité qui a fait démolir la maison en catimini aux premières heures jeudi, le 22 novembre. Cette démolition sauvage, réalisée sans permis ni avis public, basée sur des rapports dont personne n'a pu vérifier la teneur, a soulevé avec raison un tollé de la population tant au niveau local que national.

Cette situation est absolument scandaleuse. La valeur de la maison Boileau et de son site était du plus grand intérêt tant au niveau historique, architectural qu'archéologique. Cette maison, située face au bassin de Chambly, un milieu à très haute valeur patrimoniale, représentait un des icônes de cette ville avec le Fort Chambly. L'occupation du site est très ancienne et la partie originale de cette longue maison d'inspiration française remonterait au dernier quart du 18^e siècle. Le devoir de mémoire commandait la sauvegarde de cette maison, construite et habitée par la famille Boileau, d'abord René Boileau, père, premier député du comté de Kent, puis son fils du même nom, notaire patriote, qui a joué un rôle important à l'époque des troubles de 1837. Son greffe contient toute l'histoire de Chambly à son époque, notamment la construction du complexe militaire et du canal de Chambly de même que la construction de la maison Salaberry pour ne citer que quelques exemples.

La mauvaise foi de la municipalité a toujours été évidente dans ce dossier. Après avoir acheté la maison, elle l'a laissée durant des semaines sans protection, les portes demeurant ouvertes aux intrus, avec les menaces que cela faisait peser sur le bâtiment. En 2017, la municipalité a fait procéder à ce qui devait être le curetage de la maison, par un entrepreneur général, qui a plutôt démolit l'intérieur et vidé la maison de nombreux éléments anciens essentiels à sa restauration. Le curetage est une occasion unique de documenter un bâtiment, de connaître son évolution au cours des âges, tout en conservant le maximum d'éléments originaux en vue de réaliser éventuellement la restauration la plus respectueuse du bâtiment. Il va sans dire que ce travail requiert un spécialiste en bâti ancien. Au lieu de cela, l'entrepreneur a rempli des « containers » de matériaux souvent précieux. Autre exemple : après qu'un membre de la société d'histoire de Chambly eût avisé la municipalité de la valeur de la clôture qui entourait une partie du site de la maison Boileau, la municipalité faisait enlever le lendemain cette clôture à l'aide d'une pelle hydraulique sans se préoccuper des artefacts qui pouvaient se trouver dans le sol. Enfin, l'argument servi par la municipalité au cours des derniers jours indiquant que la maison présentait des dangers pour le public est pure foutaise.

Il faut aussi mentionner que les membres du comité de sauvegarde de la maison Boileau qui offraient gracieusement à la ville le fruit de leurs recherches sur cette maison et proposaient leur assistance pour un réel curetage de la maison ont été ignorés. Ces derniers devaient avoir recours à la loi d'accès à l'information pour leur permettre le suivi de l'évolution du dossier, entre autres sur les résultats des recherches archéologiques menées en mai et juin dernier.

Le comportement du maire a aussi été erratique dans ce dossier. Deux mois après avoir entériné la démolition de la maison Boileau puis s'être fait imposer la sauvegarde de la maison par la ministre de la Culture, M^{me} Hélène David, suite aux pressions d'organismes en patrimoine, il tenait une conférence de presse devant la maison et déclarait alors : « S'il y avait quelqu'un pour la sauver, c'est moi ! »

Qu'une ville dont les richesses patrimoniales attirent un flot touristique à la hauteur de 300 000 personnes par année détruit un immeuble emblématique sur son territoire, reconnu d'une valeur supérieure dans le répertoire patrimonial de la MRC de la Vallée du Richelieu et faisant partie du circuit patrimonial local tient de la bêtise.

Cette catastrophe démontre clairement les failles, déjà dénoncées à moult reprises par la Fédération Histoire Québec (FHQ), dans la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec* entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cet événement établit aussi la nécessité, l'urgence même de mettre en place un commissariat ou une inspection générale du patrimoine au Québec, et même, comme l'a déjà recommandé la FHQ au fil des ans, de doter le Québec d'un bureau des audiences publiques en patrimoine similaire au Bureau des audiences publiques en environnement.

-30-

Pour informations :

Clément Locat, président du comité du patrimoine de la FHQ

Tél. : 450-588-2694

MariFrance Charette, directrice générale de la FHQ

Tél. : 514-252-3031

Courriel : fshq@histoirequebec.qc.ca

c.c. : Le Devoir, La Presse, Journal de Montréal, The Gazette

Journal de Chambly

Ministère de la culture.

La Fédération Histoire Québec (FHQ), fondée en 1965, regroupe aujourd'hui 280 sociétés membres à travers le Québec, œuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, de la généalogie, de la muséologie, de l'ethnologie et dans d'autres champs connexes à l'histoire. C'est le plus important regroupement d'organismes du genre au Québec, dont on estime qu'il réunit quelque 55 000 membres individuels.